

PROGRAMMER UN FILM DU RADi BRETAGNE

Mode d'emploi

L'Agence du court-métrage vous envoie un DCP qui contient :

- les 40 films
- un carton à projeter obligatoirement avant le court-métrage s'il est en avant séance

Il n'y pas de KDM

Pour programmer un film :

1. **Choisir le film** : vous pouvez visionner tous les films sur le Catalogue Films Bretagne grâce à l'identifiant et au mot de passe qui vous a été envoyé :
<http://www.cataloguefilmsbretagne.com/>
2. **Suivi RADi Bretagne** : merci de nous envoyer un mail pour nous dire quels courts vous programmez, combien de fois et quand.
3. **Projection** : utiliser le DCP qui vous a été envoyé. Ne pas oublier de programmer le carton avant le film qui informe vos spectateurs qu'ils vont voir un court produit/tourné en Bretagne.
4. **Bordereau CNC** :
 - **Pour une projection en avant séance** : ne rien mettre sur le bordereau (vous avez déjà payé votre adhésion)
 - **Pour un programme de courts** : prendre un visa temporaire et partager les entrées 50/50 avec l'Agence du court qui fait office de distributeur (voir démarche ci-dessous). L'Agence reverse ensuite leurs parts aux producteurs.

Pour recevoir un visa temporaire:

1. Commencer la démarche au moins **15 jours avant** la projection
2. Remplir les 2 documents à télécharger sur notre site : « Modèle de demande de visa temporaire » et « Modèle fiche film » (une fiche par film !)
<http://bretagne.cinephare.fr/radi-bretagne-catalogue>
3. Mettre l'Agence du court comme « Nom de l'organisme fournisseur de la copie »
4. Envoyer les documents à : Lydia.Loisy@cnc.fr
5. Reverser la part des recettes à l'Agence.